

**Service Public de Wallonie**

**PLAN STRATEGIQUE PLURIANNUEL DE L'AQUACULTURE**

**EN WALLONIE**

---

Marché public n° Strat. Aquaculture Wallonie 2014-2020

Plan stratégique

Rapport final



Wallonie



COMASE, septembre 2013

Document : CO/2013/001194/v.2

DOSSIER CO/2012/0143

*Avec le soutien du « Fonds européen pour la Pêche », investissons dans une pêche durable.*



## Table des matières

---

<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>1 Résumé du plan</b> .....	<b>4</b>
<b>2 Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>3 Analyses SWOT</b> .....	<b>7</b>
<b>4 Orientations stratégiques</b> .....	<b>14</b>
<b>5 Plan d'actions</b> .....	<b>17</b>
<b>5.1 Gouvernance et acteurs sectoriels</b> .....	<b>18</b>
5.1.1 Sécuriser la filière et favoriser la dynamique sectorielle .....	18
5.1.1.1 Action 1 : Structurer la filière aquacole pour assurer la représentation sectorielle au regard des autorités et des parties prenantes et pour permettre la mise en œuvre d'actions de dynamisation de la filière. ....	18
5.1.2 Développer la formation des aquaculteurs.....	25
5.1.2.1 Action 2 : Développer la formation académique .....	25
5.1.2.2 Action 3 : Développer la formation professionnelle avant installation et post-installation.....	26
5.1.3 Favoriser l'entrepreneuriat dans la filière aquacole .....	27
5.1.3.1 Action 4 : Favoriser la reprise et l'installation des exploitants aquacoles .....	27
5.1.4 Favoriser l'articulation entre recherche et activité économique.....	29
5.1.4.1 Action 5 : Analyser les possibilités en matière de repeuplement et de génétique... ..	29
5.1.5 Sécuriser le cadre juridique et coordonner les politiques qui conditionnent les activités de la filière.....	30
5.1.5.1 Action 6: Développer une approche plus pragmatique et concertée au niveau de la filière et favoriser la collaboration entre les exploitations, les acteurs environnementaux et les acteurs publics.....	30
5.1.5.2 Action 7 : Simplifier les démarches administratives, stabiliser et harmoniser le cadre législatif et réglementaire .....	32
5.1.6 Améliorer l'information et sa disponibilité .....	34
5.1.6.1 Action 8: Etablir une cartographie économique des exploitations aquacoles existantes et potentielles .....	34
5.1.6.2 Action 9: Etudier la faisabilité économique de développer une éclosérie en Wallonie .....	35
<b>5.2 Marché et distribution</b> .....	<b>36</b>
5.2.1 Développer les circuits de distribution et en particulier les circuits courts .....	36
5.2.1.1 Action 10: Développer le concept de circuits courts pour l'aquaculture .....	36



5.2.2	Promouvoir la filière aquacole et ses produits auprès des consommateurs et investisseurs .....	38
5.2.2.1	Action 11: Développer la promotion des produits aquacoles wallons .....	38
5.2.3	Renforcer les liens entre aquaculture et Horeca/Tourisme.....	40
5.2.3.1	Action 12: Favoriser la diversification de l'activité des aquaculteurs par l'accueil sur les exploitations et y associer étroitement le secteur du tourisme.....	40
<b>5.3</b>	<b>Produits .....</b>	<b>42</b>
5.3.1	Augmenter la valorisation de la production wallonne.....	42
5.3.1.1	Action 13 : Définir les produits pouvant présenter un potentiel à l'exportation et tester ces hypothèses par le biais d'études de marché .....	42
5.3.1.2	Action 14: Développer un label de production wallon/AOP/IGP/STG .....	44
5.3.2	Développer des unités de transformation .....	45
5.3.2.1	Action 15: Développer des collaborations entre la transformation et les producteurs wallons .....	45
5.3.3	Favoriser la diversification des produits.....	46
5.3.3.1	Action 16: Favoriser la production de produits à (très) haute valeur ajoutée.....	46
5.3.4	Réduire les coûts unitaires des exploitations aquacoles.....	47
5.3.4.1	Action 17: Travailler à des possibilités de diminution des coûts de production et adaptation des aides pour investissements.....	47
<b>6</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>49</b>
6.1	Note de démarrage.....	49
6.2	Rapport de SWOTS et orientations stratégiques .....	49
6.3	PV des Focus Group .....	49
6.4	Liste des participants à la séance publique de présentation de la première proposition de plan du 16/09/2013 .....	49



# 1 Résumé du plan

---

Ce plan stratégique de développement de l'aquaculture en Wallonie a été établi en aval d'une **analyse de l'état des lieux du secteur**, d'un ensemble d'**analyses documentaires** ainsi que de **contacts et rencontres individuelles et collectives**. La présente version du plan résulte d'une première version amendée à la suite d'une **présentation au secteur**.

Compte tenu de l'**analyse stratégique de la filière et des facteurs exogènes** susceptibles d'impacter la production aquacole, l'étude s'est également intéressée aux principales **conditions permettant de construire et surtout de mettre en œuvre une stratégie de développement** (encadrement technico-économique, mobilisation des acteurs de la R&D; promotion commerciale de la filière, coexistence productive entre un développement de la production aquacole et la protection de l'environnement, développement d'une formation adaptée,...).

Sur base de ces éléments, et en parfaite cohérence avec les **priorités fixées par la Commission Européenne** au niveau du futur FEAMP, les **impacts attendus du plan stratégique wallon** ont été dressés:

- Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale ;
- Favoriser une aquaculture innovante, compétitive et fondée sur les connaissances ;
- Encourager une aquaculture durable et efficace dans l'utilisation des ressources.

En réponse à ces impacts attendus et compte tenu des facteurs exogènes analysés (coûts des transports, coûts écologiques, poussée démographique des grands exportateurs, orientation de la politique internationale des échanges, attitudes du secteur de la distribution, évolution de la demande,...), les **orientations stratégiques** suivantes ont été décidées :

- Développer la production aquacole wallonne ;
- Augmenter la transformation de la production aquacole wallonne ;
- Accroître la disponibilité de l'offre ;
- Renforcer l'attractivité pour les consommateurs ;
- Développer les exportations de produits aquacoles wallons.

Afin de rencontrer ces orientations, des **objectifs stratégiques** ont été définis :

## Gouvernance et acteurs sectoriels :

- Sécuriser la filière et favoriser la dynamique sectorielle ;
- Développer la formation des aquaculteurs ;
- Favoriser l'entrepreneuriat dans la filière aquacole ;
- Favoriser l'articulation entre recherche et activité économique ;
- Sécuriser le cadre juridique et coordonner les politiques qui conditionnent les activités de la filière ;
- Améliorer l'information et sa disponibilité.



Marché et distribution :

- Développer les circuits de distribution et en particulier les circuits courts ;
- Promouvoir la filière aquacole et ses produits auprès des consommateurs et investisseurs ;
- Renforcer les liens entre aquaculture et Horeca/Tourisme .

Produits :

- Augmenter la valorisation de la production wallonne ;
- Développer des unités de transformation ;
- Favoriser la diversification des produits ;
- Réduire les coûts unitaires des exploitations aquacoles.

**17 actions opérationnelles** sont ainsi prévues pour atteindre ces objectifs et orientations et pour produire les impacts attendus.

Parmi celles-ci, le plan vise **en priorité** :

- La **structuration de la filière** aquacole et la mise en œuvre d'actions de **dynamisation de la filière** via une **fédération** et un **cluster de taille critique et clairement positionné**, regroupant non seulement le secteur (un maximum d'aquaculteurs, la fédération pouvant également être membre), mais également l'ensemble des parties prenantes à son développement (filiale, R&D, enseignement et formation professionnelle, ...). Ces deux organes soutiendront notamment certaines actions telles que la mutualisation d'outils de production, la pratique d'achats groupés, la création d'un GIE pour approvisionner le marché, l'organisation d'une concertation entre aquaculture et recherche, ou la mise en réseau avec un GIS et une ferme pilote aquacole ;
- Une **cartographie économique** des exploitations aquacoles (existantes et potentielles) essentielle à tout projet de développement et, en cas d'insuffisance de sites disponibles, le recours à des **zones de développement aquacole** (Aquaparcs) ;
- Une **reprise/installation facilitée** d'exploitations aquacoles afin d'assurer le renouvellement et le développement des exploitations notamment **via de l'accompagnement/conseil** (administratif, juridique, techniques commerciales, formation techniques,...) et une **harmonisation de l'accès aux aides**;
- Le **positionnement préférentiel du secteur en matière de circuits courts, de produits de qualité et à haute valeur ajoutée et/ou labellisés** via encadrement/accompagnement individualisé des projets, échanges de bonnes pratiques et actions de promotion;
- Les possibilités d'**association des pisciculteurs wallons aux besoins de repeuplements**, et l'analyse des possibilités de **lutte contre l'introgession génétique** afin de **favoriser la coexistence d'une aquaculture de consommation avec la diversité génétique de nos rivières**.
- Les possibilités de **diminution des coûts de production** et l'adaptation des aides pour investissements dans le secteur.



## 2 Introduction

---

Nous présentons ci-après l'ensemble du plan stratégique pluriannuel de l'aquaculture en Wallonie. Ce plan stratégique a été établi en aval d'une analyse de l'état des lieux du secteur qui a d'ailleurs donné lieu à une note de démarrage pour orienter les analyses ultérieures.

La réalisation globale du plan stratégique est basée sur un ensemble d'analyses documentaires ainsi que de contacts et rencontres en individuel et en focus groups collectifs. Une première proposition de plan a d'ailleurs été présentée et soumise au secteur avant d'aboutir à la présente version finale.

Par souci de cohérence et de clarté, le présent plan stratégique reprend dès lors les éléments suivants:

- Analyses SWOT ;
- Orientations stratégiques et logique d'action;
- Plan d'actions.



### 3 Analyses SWOT

<b>Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale :</b>	
Croissance économique – inclusion sociale – création d'emplois	
<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Culture wallonne orientée vers des productions alimentaires labellisées.</li><li>○ Terre de tourisme favorisant l'usage des circuits courts et les débouchés dans l'Horeca, et correspondant à une image de qualité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Pyramide des âges des pisciculteurs sensiblement inversée.</li><li>○ Absence d'aide aux jeunes aquaculteurs et d'aides à la reprise d'exploitation.</li><li>○ Pas de prêts bonifiés identique à ce qui se fait en agriculture.</li><li>○ Faible niveau de volonté de développement d'entreprises de production aquacole dans les situations actuelles.</li><li>○ Prudence des investisseurs vis-à-vis de la filière.</li><li>○ Peu de possibilités d'économie d'échelle.</li></ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Augmentation mondiale de la demande de poisson et de produits de l'aquaculture.</li><li>○ Stock naturels de poissons en mer exploités au maximum.</li><li>○ Diminution de l'attrait pour les viandes rouges.</li><li>○ Réservoir d'espaces disponibles pour les entreprises de production piscicole en circuit fermé ou production algale, de transformation (Zoning économiques).</li><li>○ Intérêt des consommateurs pour des filières courtes (caractère local du produit) assurant une information quant à la qualité et la provenance du produit.</li><li>○ Volonté politique d'un certain retour au rapprochement consommateur-producteur.</li><li>○ Association d'autres activités de production</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Réduction de la demande spécifique aux types de productions actuels en Wallonie.</li><li>○ Coût de la main d'œuvre.</li></ul>



dont certaines à haute densité de main d'œuvre (pêche sportive, horeca, hébergement, wellness).	
---	--

La Belgique, et donc la Wallonie par extension, détient une bonne image au niveau international quant à la qualité de ses produits de bouche, nous pouvons citer ici à titre d'exemples le chocolat ou la bière. L'organisation à Bruxelles du salon international *Seafood*, une référence dans le secteur, renforce se positionnement sur le secteur particulier de la pêche et de l'aquaculture, au moins en matière de produits transformés.

Au niveau wallon, l'importance du secteur de l'Horeca et du Tourisme représente une belle opportunité de développement d'une filière courte de qualité au niveau alimentaire. Par ailleurs, l'Horeca et le Tourisme représentent des secteurs à haute densité de main d'œuvre. Le renforcement des liens entre ces secteurs et la production aquacole devrait permettre la consolidation de ces secteurs et le développement d'emplois spécifiques.

En termes de production agro-alimentaire, la Wallonie possède une image de qualité à travers notamment le développement de labels issus de véritables traditions locales au niveau de la production agricole et des métiers de bouche : blanc bleu belge, jambon d'Ardenne, bières en STG.

A ce niveau des appellations et des labels qui pourraient être développés dans la filière de l'aquaculture wallonne, plusieurs remarques s'imposent. La taille réduite actuelle du secteur wallon ne permet pas de faire du sous-régionalisme. Il convient donc de veiller à fédérer les acteurs actuels sur des logiques au niveau wallon. Par ailleurs, si la demande en produits bio existe au niveau de la grande distribution, les cahiers des charges imposés peuvent parfois disqualifier certains acteurs du secteur ne disposant pas de la taille requise. Enfin, une appellation Produits de Wallonie nécessiterait une adaptation de certains modes de production actuels, où les alevins sont importés et seul le grossissement se réalise sur le territoire wallon.

Afin de permettre une logique d'investissement et de développement durable du secteur, celui-ci devrait pouvoir bénéficier d'une certaine sécurité juridique et réglementaire qui semble actuellement faire défaut. La complexité et la fréquence du renouvellement du permis d'environnement pose notamment problème et limite la capacité d'investissement à moyen et long terme, tant d'un point de vue du capital-investissement qu'en termes de crédits bancaires. A cela s'ajoute le phénomène conjoncturel actuel d'une pyramide des âges avec une surreprésentation des papy-boomers défavorables aux investissements.





**Favoriser une aquaculture innovante, compétitive et fondée sur les connaissances :**

Développement technologique et innovation – compétitivité et viabilité des entreprises –  
compétences professionnelles – organisation du marché

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Compétences des chercheurs.</li><li>○ Ancrage historique du savoir-faire des producteurs wallons dans l'élevage de la truite et support technique de bon niveau et localement disponible pour la production d'espèces exotiques (tilapias, clarias, ...).</li><li>○ En termes de logistique, les activités, les outils, le savoir-faire et les infrastructures sont bien développés.</li><li>○ Présence d'acteurs crédibles en termes de distribution.</li><li>○ Présence d'un laboratoire spécialisé en pathologies piscicoles agréé Européen et d'institutions universitaires disposant d'acquis, de connaissances, et d'un savoir-faire reconnu.</li><li>○ Les normes sanitaires en vigueur en Belgique contribuent à la professionnalisation des acteurs.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Manque de coordination de la recherche aquacole et d'échange d'informations avec le secteur pour identifier et mettre en œuvre des programmes de recherche appliquée aux spécificités des acteurs wallons et des marchés visés.</li><li>○ Difficultés actuelles des centres de recherche spécialisés en regard des coûts (infrastructure, énergie,...) et de la disponibilité des espaces.</li><li>○ Absence de formation (continue) professionnelle officiellement reconnue.</li><li>○ Le manque d'écloseries conduit à l'importation d'alevins ou de juvéniles.</li><li>○ Absence de différenciation ou d'amélioration génétique d'une souche de truite spécifiquement « wallonne ».</li><li>○ Conditions (pédo)climatiques et géologiques non optimales pour l'élevage, notamment en raison de problèmes de disponibilité en eau, tant en qualité qu'en quantité (prélèvement en particulier au moment de l'étiage). Cette faiblesse est d'autant plus aiguë que l'aquaculture wallonne n'est pas familiarisée avec les procédés de recirculation.</li><li>○ Volumes limités et non-garantis pour un approvisionnement régulier de la moyenne/grande distribution et de la transformation, ce qui induit le recours à des importations.</li><li>○ Coûts élevés des facteurs de productions :<ul style="list-style-type: none"><li>– Main d'œuvre.</li><li>– Alimentation.</li><li>– Juvéniles.</li><li>– Énergie.</li></ul></li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Expériences malheureuses en production d'espèces exotiques, ce qui induit une perte de confiance des investisseurs.</li><li>○ Le développement de l'aquaculture exige un capital élevé alors que la majorité des producteurs disposent d'une structure managériale et d'un capital insuffisants pour assumer des investissements conséquents tournés vers l'avenir.</li><li>○ Production cantonnée à des espèces « traditionnelles » (dont certains marchés nationaux peuvent être saturés en Europe) et méthodes artisanales.</li><li>○ Visibilité insuffisante sur le marché de la production belge, et plus encore wallonne.</li><li>○ Demande limitée en produits d'eau douce (frais, non-frais) et en déclin pour la truite.</li><li>○ Manque de véritable reconnaissance du secteur en tant que secteur primaire de production.</li></ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Evolution de la stratégie d'approvisionnement des grandes chaînes de distribution (raccourcissement de la chaîne).</li><li>○ Évolutions législatives (durcissement) sur les impacts environnementaux du transport =&gt; baisse de la compétitivité des importations et prise en compte de l'empreinte carbone.</li><li>○ Evolution de la législation européenne relative aux possibilités d'alimentation piscicole (autorisation prochaine des farines de porc et de volaille).</li><li>○ Teneur élevée en graisses saturées des poissons nourris avec des aliments composés d'une part importante d'huile de palme.</li><li>○ Evolution de la balance commerciale aquacole de certains gros pays (Chine, pays africains) laissant espérer un regain de compétitivité sur les marchés locaux.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Tendances futures toujours haussières en matière de coûts de production :<ul style="list-style-type: none"><li>– alimentation ;</li><li>– énergie ;</li><li>– main d'œuvre.</li></ul></li><li>○ Concurrence des autres pays qui ont anticipé le développement de la demande de produits aquacoles et ont développé une stratégie pour y répondre.</li><li>○ Discontinuité de la provenance des poissons importés, ce qui implique un manque de stabilité des prix.</li><li>○ Manque de diversification « espèces » et manque de recherche sur les espèces existantes qui risquent d'accélérer le déclin du secteur.</li><li>○ Limitation, voire interdiction, de l'élevage d'espèces non indigènes.</li></ul>



<ul style="list-style-type: none"><li>○ Technologie de la recirculation disponible.</li><li>○ Diversifications possibles en lien avec le marché :<ul style="list-style-type: none"><li>– Diversifications avérées : caviar d'esturgeon.</li><li>– Diversification de la production (espèces et types de transformation, dont marchés ethniques, lotte de rivière, écrevisse à pieds rouge, ...).</li><li>– Autres niches inexploitées sur le plan industriel : algues et micro-algues</li></ul></li><li>○ Possibilité de labellisation.</li><li>○ Augmentation globale de la quantité transformée, dont les produits surgelés et congelés.</li><li>○ Image négative des consommateurs pour des produits importés (Asie).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Valorisation insuffisante d'espèces de poissons moins connues.</li><li>○ Difficulté actuelle de bénéficier d'économies d'échelle.</li><li>○ Exigences administratives : lourdeurs, temps, ...<ul style="list-style-type: none"><li>– Difficulté d'obtention d'un permis d'environnement.</li><li>– lenteur dans l'octroi des aides publiques.</li></ul></li><li>○ Renouvellement des permis d'environnement incertain et limité dans le temps → aucune visibilité à long terme.</li><li>○ Coût et lourdeur des contrôles sanitaires.</li></ul>
--	--

Si le secteur de la recherche au niveau aquacole en Wallonie existe et est reconnu, une réelle articulation entre cette recherche et les acteurs économiques du secteur fait défaut.

Si des progrès importants ont été engrangés sur le plan sanitaire, la recherche devrait travailler à présent sur les nouvelles problématiques que rencontre le secteur comme l'alimentation, la recherche médicamenteuse pour pouvoir traiter les maladies avec des alternatives valables aux médicaments bannis.

La recherche doit aussi accompagner les projets de diversification actuels et futurs. Il s'agit de valider ou d'invalider en amont ces projets et de participer ainsi à la modélisation technologique et économique durable du développement du secteur. En termes de diversification, nous pouvons noter des projets d'alevinage, la hausse de la demande en produits transformés, la bonne tenue des produits à haute valeur ajoutée (ex. : caviar belge), la piste des œufs de truite, etc.

Afin de favoriser l'innovation, la compétitivité et une économie de la connaissance en aquaculture, la Wallonie pourrait s'inspirer des politiques menées dans d'autres secteurs dits **prioritaires**. En effet, des outils structurants et opérationnels ont été développés qui rassemblent l'ensemble des acteurs d'un même secteur : entreprises, acteurs de la recherche, de la formation, du soutien à l'exportation, etc. Cette logique de pôle, de clusters, doit sans conteste inspirer la structuration future du secteur aquacole. Sur ce point, l'expérience flamande d'une plateforme sectorielle doit également alimenter la réflexion.



<b>Encourager une aquaculture durable et efficace dans l'utilisation des ressources :</b>	
Ecosystèmes – protection environnementale, de la santé et du bien-être des animaux	
<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Densité du réseau hydrographique wallon.</li><li>○ Image qualité/goût positive des produits de poisson.</li><li>○ Santé, bien-être animal et qualité des poissons favorisés par les densités généralement faibles de poissons élevés.</li><li>○ Suivi régulier et conseil permanent des aquaculteurs par un centre spécialisé en matière sanitaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Faible débit des rivières.</li><li>○ Manque de disponibilité en eau propre, milieu naturel peu propice à la permanence de l'eau</li><li>○ Températures naturelles peu propices à la croissance des poissons.</li><li>○ Absence de cartographie des exploitations aquacoles existantes et des zones autorisées encore disponibles.</li></ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ L'incorporation de considérations environnementales dans la politique halieutique (conservation des espèces) peut soutenir la production d'espèces locales à destination du repeuplement.</li><li>○ Progrès en matière de techniques de traitement de l'eau.</li><li>○ Potentiel d'énergie basse température (géothermie, biométhanisation avec cogénération, ...) pour systèmes de recirculation des eaux (stabilité de la température).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Sensibilité aux maladies accrue par des contraintes importantes sur les médicaments autorisés.</li><li>○ Renforcement des exigences environnementales.</li><li>○ Protection des prédateurs.</li><li>○ Problèmes du traitement/épuration des eaux (nutriments, déjections,...).</li><li>○ Introduction d'espèces exotiques envahissantes dans les cours d'eau.</li><li>○ Diminution du nombre de permis de pêche.</li><li>○ Pollution accidentelle des rivières.</li><li>○ Augmentation des conflits d'usage pour l'eau douce (kayacs, etc.).</li><li>○ Campagne des ONG sur les supposées mauvaises pratiques en pisciculture.</li><li>○ Importance des contraintes réglementaires (environnementales, sanitaires, bien-être animal, etc) par rapport à la taille des entreprises aquacoles (le plus souvent artisanales/familiales).</li></ul>



La question de la durabilité de l'aquaculture wallonne pose véritablement débat et nous pouvons affirmer à ce stade qu'il n'existe pas de consensus sur le rôle et la place de l'aquaculture dans une politique de l'environnement intégrée en Wallonie.

Plusieurs questions majeures cristallisent cette opposition :

- Gestion des oiseaux piscivores ;
- Gestion de l'eau ;
- Contrôles sanitaires ;
- Réduction du secteur de la pêche de loisir.

Au niveau de la gestion de la problématique des oiseaux piscivores, les aquaculteurs wallons soulignent une absence de centralisation de la gestion du dossier ainsi que des lourdeurs administratives et réglementaires quant aux autorisations de tir. Il y a un certain déficit actuel dans le développement de solutions techniques adaptées. Les systèmes ultra-sons ont pour l'instant un rapport qualité/prix qui ne satisfait pas les aquaculteurs. Pleinement conscient de la problématique, les responsables estiment que la solution à privilégier est bien celle de la protection. On peut notamment citer les expériences de pose de filets aux Pays-Bas et en France (Alsace). Dans cette optique de la protection, il convient de réfléchir à la question du financement des solutions à privilégier (part publique aux différents niveaux de pouvoir et part privée).

Qu'il s'agisse des autorisations quant au captage, de la problématique de l'étiage, des rejets, la gestion de l'eau oppose les acteurs de la gestion des ressources naturelles et les aquaculteurs. Une mise en plat semble indispensable notamment dans le cadre de la future transposition de la directive-cadre sur l'eau.

Sans nier l'importance d'une aquaculture sous contrôle, il s'agit de trouver le juste équilibre entre une garantie de protection sanitaire de l'environnement et de qualité sanitaire pour le consommateur, d'une part, la réalité économique des producteurs aquacoles, d'autre part. Comme pour les points précédents, une approche plus pragmatique et plus concertée s'impose.

Enfin, la durabilité d'un secteur comme celui de l'aquaculture passe également par une intégration au sein d'un tissu local de citoyens sensibles au secteur. Le déclin et la stabilisation actuelle à un niveau historiquement bas de la pêche sportive représente à cet égard un signal très inquiétant. Outre la problématique du financement du fonds piscicole et du rempoissonnement, cette faiblesse du secteur de la pêche wallonne pèse sur la structuration d'une aquaculture qui ne bénéficie plus d'un ancrage, d'une tradition, d'un savoir-faire local.



## 4 Orientations stratégiques

Le plan stratégique d'une filière telle que l'aquaculture doit se fonder sur les éléments suivants :

- Le potentiel de développement de l'aquaculture wallonne ;
- L'analyse stratégique de la filière et des facteurs exogènes (au secteur et à la Wallonie) susceptibles d'impacter la production aquacole (SWOTs) ;
- Les orientations et priorités de l'actuel projet du FEAMP;

Compte tenu de l'analyse stratégique et des matrices SWOT qui en résultent, nous nous sommes également intéressés aux principales conditions permettant de construire et surtout de mettre en œuvre une stratégie de développement.

A titre non exhaustif, nous pouvons citer les facteurs de réussite suivants:

- L'existence d'un encadrement technico-économique suffisant (en quantité et en qualification) ;
- La mobilisation des acteurs de la R&D autour de projets économiques locaux ;
- La promotion commerciale de la filière ;
- La possibilité d'une coexistence productive entre un développement de la production aquacole et la protection de l'environnement ;
- Le développement d'une formation adaptée ;
- Etc.

Sur base de ces éléments, et en parfaite cohérence avec les priorités fixées par la Commission Européenne au niveau du futur FEAMP, nous pouvons établir les **impacts attendus du plan stratégique wallon**:

- Améliorer l'**emploi** et renforcer la **cohésion territoriale** ;
- Favoriser une **aquaculture innovante, compétitive** et fondée sur les **connaissances** ;
- Encourager une **aquaculture durable** et efficace dans l'utilisation des **ressources**.

En réponse à ces impacts attendus et compte tenu des facteurs exogènes analysés (coûts des transports, coûts écologiques, poussée démographique des grands exportateurs, orientation de la politique internationale des échanges, attitudes du secteur de la distribution, évolution de la demande,...), nous proposons les **orientations stratégiques suivantes** :

- Développer la **production** aquacole wallonne ;
- Augmenter la **transformation** de la production aquacole wallonne ;
- Accroître la **disponibilité** de l'offre ;
- Renforcer l'**attractivité** pour les consommateurs ;
- Développer les **exportations** de produits aquacoles wallons.

La stratégie se définit ensuite par des **objectifs stratégiques**, visant à **rencontrer ces orientations**.



Nous vous les présentons ci-dessous ces **objectifs stratégiques en les regroupant par grappes thématiques** :

**Gouvernance et acteurs sectoriels :**

- **Sécuriser la filière et favoriser la dynamique sectorielle**
- Développer la **formation des aquaculteurs**
- Favoriser l'**entrepreneuriat** dans la filière aquacole
- Favoriser l'**articulation entre recherche et activité économique**
- **Sécuriser le cadre juridique et coordonner les politiques** qui conditionnent les activités de la filière
- Améliorer l'**information** et sa disponibilité

**Marché et distribution :**

- Développer les **circuits de distribution** et en particulier les **circuits courts**
- **Promouvoir** la filière aquacole et ses produits auprès des **consommateurs et investisseurs**
- Renforcer les **liens entre aquaculture et Horeca/Tourisme**

**Produits :**

- Augmenter la **valorisation de la production wallonne**
- Développer des unités de **transformation**
- Favoriser la **diversification des produits**
- Réduire les **coûts unitaires des exploitations** aquacoles

La logique d'action de la stratégie proposée repose sur le logigramme suivant, qui visualise les relations entre d'une part, les orientations stratégiques et les impacts attendus et, d'autre part, les objectifs stratégiques visant à rencontrer ces orientations.



Impacts attendus

Orientations stratégiques

Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale

Favoriser une aquaculture innovante, compétitive et fondée sur les connaissances

Encourager une aquaculture durable et efficace dans l'utilisation des ressources

Développer la **production** aquacole wallonne

Consolider les **exportations** de produits aquacoles wallons

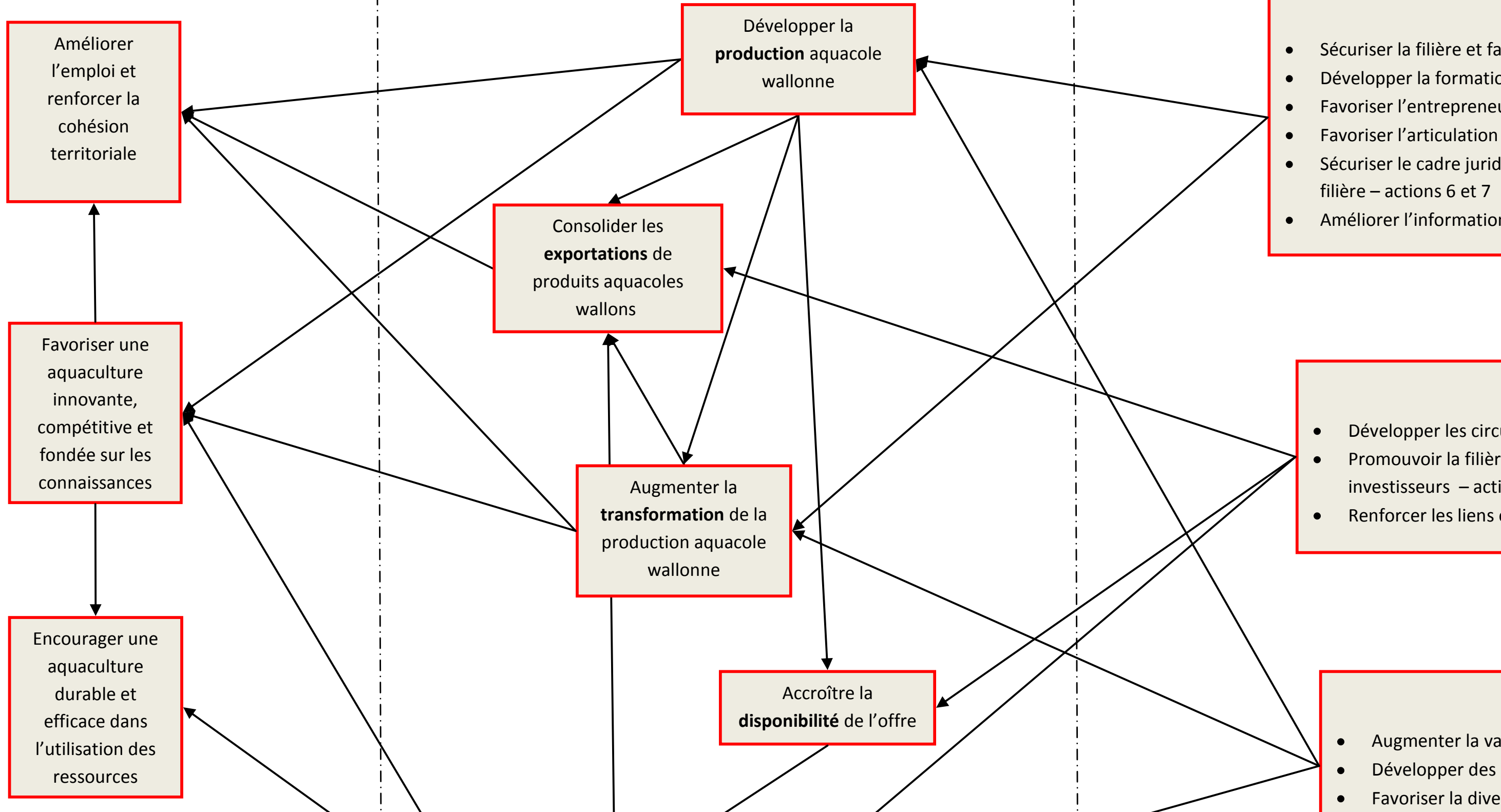
Augmenter la **transformation** de la production aquacole wallonne

Accroître la **disponibilité** de l'offre

- Sécuriser la filière et fa
- Développer la formatic
- Favoriser l'entrepreneu
- Favoriser l'articulation
- Sécuriser le cadre jurid
- filière – actions 6 et 7
- Améliorer l'information

- Développer les circ
- Promouvoir la filière
- investisseurs – acti
- Renforcer les liens

- Augmenter la va
- Développer des
- Favoriser la dive







## 5 Plan d'actions

Selon la logique ainsi établie, et pour chaque thématique et objectif stratégique définis, nous vous présentons les 17 actions opérationnelles à prévoir pour le développement de l'aquaculture en Wallonie.

En introduction, le tableau suivant reprend une vue synthétique de l'ensemble de ces actions et leur niveau de priorité pour le développement du secteur wallon (Priorité 3 = priorité la plus haute).

N°	Intitulé action V2	Priorité
1	Structurer la filière aquacole pour assurer la représentation sectorielle au regard des autorités et des parties prenantes et pour permettre la mise en œuvre d'actions de dynamisation de la filière.	3
2	Développer la formation académique	2
3	Développer la formation professionnelle avant installation et post-installation	2
4	Favoriser la reprise et l'installation des exploitants aquacoles	3
5	Analyser les possibilités en matière de repeuplement et de génétique	3
6	Développer une approche plus pragmatique et concertée au niveau de la filière et favoriser la collaboration entre les exploitations, les acteurs environnementaux et les acteurs publics	2
7	Simplifier les démarches administratives, stabiliser et harmoniser le cadre législatif et réglementaire	2
8	Etablir une cartographie économique des exploitations aquacoles existantes et potentielles	3
9	Etudier la faisabilité économique de développer une éclosérie en Wallonie	1
10	Développer le concept de circuits courts pour l'aquaculture	3
11	Développer la promotion des produits aquacoles wallons	2
12	Favoriser la diversification de l'activité des aquaculteurs par l'accueil sur les exploitations et y associer étroitement le secteur du tourisme	2
13	Définir les produits pouvant présenter un potentiel à l'exportation et tester ces hypothèses par le biais d'études de marché	1
14	Développer un label de production wallon/AOP/IGP/STG	3
15	Développer des collaborations entre la transformation et les producteurs wallons	2
16	Favoriser la production de produits à (très) haute valeur ajoutée	3
17	Travailler à des possibilités de diminution des coûts de production et adaptation des aides pour investissements	3



## 5.1 Gouvernance et acteurs sectoriels

### 5.1.1 Sécuriser la filière et favoriser la dynamique sectorielle

#### 5.1.1.1 Action 1 : Structurer la filière aquacole pour assurer la représentation sectorielle au regard des autorités et des parties prenantes et pour permettre la mise en œuvre d'actions de dynamisation de la filière.

##### **Introduction:**

Pour décliner de façon opérationnelle le présent plan d'actions stratégique et structurer la filière de façon plus globale, il convient de s'appuyer sur quelques acteurs moteurs qui pourront initier la dynamique.

A cette fin, il nous semble indispensable d'assurer

- la **représentation du secteur aquacole** au niveau des parties prenantes en général, et en particulier au niveau des autorités wallonnes et fédérales, pour ce qui concerne leurs compétences respectives ;
- la **dynamisation de l'ensemble de la filière**, par la mise en œuvre d'initiatives d'intérêt collectif et/ou transversal.

En effet, malgré certaines initiatives antérieures aujourd'hui inactives (GIPPA, colloques aquacultures), le secteur n'est actuellement que très faiblement représenté. Or, les difficultés (économiques, sociales et environnementales) sont nombreuses, qui nécessitent un dialogue avec les autorités ; le secteur de l'aquaculture wallon doit cultiver sa visibilité afin d'être reconnu aux yeux de ses partenaires, en Wallonie, en Belgique et à l'étranger. L'outil classique pour cela est la **fédération professionnelle de l'aquaculture wallonne**. Par ailleurs, le développement du secteur aquacole nécessite aussi de mettre en œuvre des actions concernant l'ensemble de la filière, depuis l'alevinage et l'alimentation piscicole jusqu'à la transformation et la distribution. Il serait de l'intérêt du secteur de développer cette logique de filière afin de renforcer son intégration et, d'une manière générale, sa valeur ajoutée. La Wallonie a développé pour cela un outil permettant la mise en place de réseaux d'entreprises : **le cluster**.

##### **Ces deux outils nous semblent complémentaires :**

- la fédération disposant d'un rôle de défense sectorielle et de soutien à ses membres par la mise en œuvre de synergies propres à ceux-ci ;
- le cluster regroupant non seulement le secteur (un maximum d'aquaculteurs, la fédération pouvant également être membre), mais également l'ensemble des parties prenantes à son développement : l'ensemble de la filière, la R&D, l'enseignement et la formation professionnelle, ...

**Ils nous paraissent indispensables à la mise en œuvre et à la coordination de ce plan stratégique.**

**Priorité d'action(s):** ★★☆☆



### La fédération professionnelle :

Outre sa mission de représentation et défense des métiers de l'aquaculture, la fédération professionnelle devrait être un partenaire essentiel de ce plan stratégique. Par ses contacts réguliers avec les organismes exécutants, avec les parties prenantes et bien entendu les aquaculteurs, elle serait sans doute la mieux placée pour les orienter vers les actions et organismes qui peuvent répondre à leurs besoins et, si nécessaire, proposer la réorientation de certaines actions.

### Le cluster aquaculture :

La mission d'un cluster est très clairement d'aider ses membres à développer leurs activités par la mise en œuvre de synergies de tous types. Le décret « clusters » du 18/01/2007 prévoit 6 axes d'actions :

**1° Actions favorisant la connaissance mutuelle des membres en vue de disposer d'une meilleure maîtrise de l'environnement du domaine d'activité.**

**2° Actions visant à renforcer les liens commerciaux entre les membres, notamment en leur permettant d'accéder à une capacité innovatrice et à un seuil de compétitivité accrus.**

**3° Actions de développement de partenariats impliquant des membres du cluster dans les domaines de la production de biens et de services, de la recherche-développement ou de l'approche commerciale avec, le cas échéant, la création d'activités nouvelles.**

**4° Actions de promotion locale et internationale du cluster en vue de renforcer la présence extérieure de l'aquaculture wallonne (salons spécialisés) et éventuellement l'attractivité wallonne à l'égard d'investisseurs étrangers.**

**5° Actions de partage de connaissances et d'échange de bonnes pratiques entre clusters wallons et étrangers.**

**6° Actions visant à renforcer la synergie entre les activités du cluster et celles d'autres formes d'organisation d'entreprises, notamment les pôles de compétitivité (networking externe intra-régional).**

Il est donc manifeste que nombre d'actions proposées dans ce plan pourront concerner le cluster.

Notons également que si la Wallonie souhaite soutenir ce type d'initiative, elle exige une prise d'autonomie progressive des clusters : le soutien apporté est plafonné à 160.000 EUR représentant 100% des dépenses éligibles les 3 premières années, 80% de ces dépenses (plafonnés à 128.000 EUR) pour les 3 années suivantes et 50% (plafonnés à 80.000 EUR) ensuite, à charge du cluster de se financer par ailleurs (interventions privées).

**Pour être reconnu, mais aussi pour jouer un rôle efficace et représenter un outil durable pour le secteur, le cluster devrait impérativement :**

- définir son **positionnement** et son **périmètre d'activités** (type CODE NACE ou autres par ex.: "Valorisation de l'eau comme ressource") et la nature de ses membres (entreprises, centres de recherche, de formation, scientifiques) ;
- atteindre une **taille critique** en termes de membres à l'échelle de la Wallonie et développer son plan d'actions en concertation avec le pôle de compétitivité Wagralim.



Dès à présent, il nous semble que ces deux structures, qui devraient prendre la forme juridique d'asbl (ce qui pourrait être réalisé par la (ré)activation d'une structure juridique existante telle qu'une Fédération existante ou Conseil de filière actuel), pourraient jouer un **rôle déterminant dans le cadre de diverses initiatives qui pourraient être prises dans le cadre de ce plan stratégique** :

	Fédération	Cluster
Favoriser la mutualisation d'outils de production et de services logistiques	Possible leader	Possible leader
Organiser un ou plusieurs groupements d'achat	Leader	
Développer une dynamique partenariale entre producteurs en vue d'améliorer la demande du marché en quantité et en qualité		Leader
Organiser une plate-forme de concertation entre l'aquaculture et la recherche		Leader
Promouvoir l'incorporation de micro-algues ou d'extraits algaux à la production de certains opérateurs industriels.		Leader, en partenariat avec Wagralim
Mise en réseau avec un groupement d'intérêt scientifique et une ferme aquacole pilote (à créer) centrés sur les demandes du secteur aquacole wallon	Partenaire	Partenaire (avec ses membres)
Diffuser les résultats de la recherche		Leader
Développer la recherche appliquée en alimentation aquacole immunostimulante		Partenaire privilégié (avec ses membres)

Le cluster pourra également être impliqué dans d'autres actions qui pourraient correspondre en tout ou en partie aux 6 axes d'activités définis pour les clusters wallons :

- La connaissance entre membres et la connaissance du domaine d'activité (Actions 2 à 4, 8, 13 et 15) ;
- Les liens commerciaux entre les membres et l'accès à une capacité innovatrice et à un seuil de compétitivité accru (Actions 5, 10, 14, 16, 17) ;
- Les partenariats entre membres dans les domaines de la production des biens et de services, de la recherche-développement ou de l'approche commerciale avec création d'activités nouvelles (Actions 12 et 15) ;
- La promotion locale et internationale du Réseau d'entreprises en vue de renforcer l'attractivité de la Région wallonne à l'égard des investisseurs étrangers (Action 11) ;
- La synergie entre les activités du réseau d'entreprises et celles d'autres formes d'organisation d'entreprises, notamment les pôles de compétitivité (Action 15).



**Descriptif des premières actions pouvant être soutenues par ces deux structures :**

• **Favoriser la mutualisation d'outils de production et de services logistiques :**

Il s'agit de mutualiser certains équipements selon le concept d'atelier partagé, sans doute plus vraisemblablement en aval de l'élevage (abattage mobile ou centralisé, transformation, ...) mais l'initiative pourrait éventuellement s'étendre à la production d'alevins. Certains services pourraient également être mutualisés : logistique, surveillance des bassins, etc ... Ce concept s'appuie idéalement sur un groupement de producteur, dont la constitution pourrait être suscitée par la Fédération ou le cluster.

Conscient de l'intérêt de renforcer cette pratique, le Gouvernement a prévu, dans le cadre du Plan Marshall, d'importantes aides en la matière, permettant le subventionnement des investissements nécessaires à la création de l'atelier jusqu'à 90% (avec un plafond de 100.000 EUR par partenaire, un minimum de 3 partenaires et une condition d'implantation géographique dans les zones franches rurales) – interlocuteur : DGO6.

Cette action pourrait être également soutenue par le futur FEAMP art. 71: Soutien des mesures visant à créer des organisations de producteurs, des associations d'organisations de producteurs ou des organisations interprofessionnelles reconnues – interlocuteur : DGO3.

• **Organiser un ou plusieurs groupements d'achat**

La pratique de l'achat groupé vise à réduire les coûts de l'exploitation. Elle peut porter sur l'énergie, les aliments, les alevins, les dispositifs de protection contre les prédateurs, des services : par exemple, des assurances collectives (risque d'accident, groupe, hospitalisation, ...).

Selon le type d'achat et le nombre d'exploitations intéressées, la forme la plus appropriée sera adoptée. Par exemple, si seuls 2 ou 3 exploitants sont intéressés par l'énergie, il sera plus simple de rejoindre un groupe existant (par exemple, via les CCI). Pour les autres types d'achat, très spécifiques, ou bien le contrat est signé par une association commune, ou bien les conditions sont négociées en groupe, mais le contrat est bilatéral (fournisseur - exploitant).

L'animation de cette action, qui pourrait être initiée par la Fédération, serait également éligible au futur FEAMP – art. 71 (cf ci-dessus) – interlocuteur : DGO3.

• **Développer une dynamique partenariale entre producteurs en vue d'améliorer la demande du marché en quantité et en qualité.**

Il s'agit ici de garantir la régularité de l'approvisionnement du client et de la qualité du produit. Réunir des producteurs autour d'une même production, idéalement conforme à un même cahier des charges (cf action 14), nécessite une parfaite concertation entre les producteurs qui y adhèrent. Idéalement, elle pourrait se concrétiser par un groupement de producteurs qui pourrait se structurer en Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ou encore en Société coopérative (dans la mesure où des équipements sont partagés : abattage, transformation, emballage, logistique, ...). Elle devrait se poursuivre par une coordination de la production afin de garantir la fourniture des volumes demandés par les canaux de distribution, qu'il s'agisse de circuits courts ou de la grande ou moyenne distribution.

L'animation de cette action, qui pourrait être assurée par le cluster, serait également éligible au futur FEAMP – art. 71 (cf ci-dessus) – interlocuteur : DGO3.



- **Organiser une plate-forme de concertation entre l'aquaculture et la recherche.**

Un partenariat entre la recherche et l'aquaculture doit être amorcé par le cluster selon une approche «bottom-up », par exemple lors de réunions thématiques auxquelles les organismes de recherche (mise au point de produits et procédés nouveaux) et d'assistance technique (appui des exploitants au transfert de technologies existantes et à la mise en oeuvre des bonnes pratiques) compétents seraient conviés.

En effet, la recherche ne produira ses fruits pour la Wallonie que si elle s'inscrit dans les préoccupations des acteurs wallons et si elle vise à améliorer leur positionnement concurrentiel. Parmi les préoccupations actuelles en recherche et assistance technique (à confirmer toutefois par les acteurs), citons :

- Recherche thérapeutique visant à mettre au point des alternatives valables aux médicaments interdits (exemple : le problème de l'herpès de la carpe Koï constaté au CERER par la faculté de médecine vétérinaire de l'ULG qui a ensuite mis au point un vaccin)
- Développement d'activités au départ de procédés existants (par exemple, le procédé développé par CREVETEC bvba (<http://www.crevetec.be>) qui permettrait de développer la vente de crevettes très fraîches affinée en Wallonie) ou développement de packages "clé-sur-porte" d'élevage en circuit recirculé comprenant des procédés efficaces (notamment sur le plan énergétique) de traitement de l'eau, garantissant à la fois la qualité des eaux rejetées et la qualité de la production - en ce compris des procédés d'aquaponie permettant de produire conjointement des poissons et des produits maraîchers.
- Dans le cadre de ce qui précède, opportunités de collaborations avec des entreprises développant des équipements ou des process destinés à l'aquaculture telles que CALITRI (compteurs à poisson et à œufs), AQUATIC SCIENCE (qui dispose d'une maîtrise technologique du traitement des eaux en aquaculture, et d'une gamme de produits "MED" incluant la mise au point d'aliments les incluant), ou d'autres entreprises wallonnes d'engineering.
- Soutien à la diversification par l'accompagnement de projets de recirculation en eau tiède (perche ou sandre) ou en eau chaude (perche, barramundi, tilapia, clarias).
- Développement ou acquisition de procédés et de know-how en matière de production de micro-algues et de valorisation optimale de la production, notamment au sein de l'industrie alimentaire.

En matière de recherche, cette plate-forme visera à identifier et retenir des projets en vue de leur présentation auprès des organismes permettant de les supporter : appels à projets dans le cadre des subsides à la recherche scientifique et technique à finalité agricole du SPW-DGO3, dont les priorités sont fixées par le Ministre (critères actuels : [http://agriculture.wallonie.be/apps/spip\\_wolwin/article.php?id\\_article=368](http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php?id_article=368)), Plan Marshall (via WAGRALIM), SPW-DGO6 – Recherche, FP8, ... Le futur FEAMP pourrait également contribuer à cette action et à la concrétisation de projets retenus (mise en réseau et échange d'expérience de bonnes pratiques entre les entreprises aquacoles et les autres parties prenantes (art. 49) ; soutien aux opérations de mise au point de produits nouveaux ou sensiblement améliorés et des procédés nouveaux ou améliorés (art. 45).

- **Promouvoir l'incorporation de micro-algues ou d'extraits algaux à la production de certains opérateurs industriels.**

Les micro-algues présentent un potentiel de développement considérable dans les secteurs de l'alimentation humaine et animale et dans l'industrie des cosmétiques et de la santé. L'alimentation humaine est cependant le domaine le plus prometteur, dans la mesure où ces micro-algues peuvent apporter une valeur ajoutée indéniable aux aliments existants.



Force est de constater que les entreprises wallonnes sont peu orientées vers ce domaine. Si le marché est croissant, elles ne s'y sont pas engagées. Il semble donc essentiel d'éveiller leur intérêt sur cette opportunité. Il nous semble que l'industrie alimentaire devrait faire l'objet d'une attention particulière afin de l'amener à développer une gamme de produits contenant des micro-algues, même si celles-ci sont importées. Dès que le niveau de consommation le permettra, l'étude d'une production locale pourra être entreprise, en collaboration avec l'industrie, et avec le support de laboratoires et centres de recherche déjà actifs dans ce domaine.

Il pourrait être pertinent de procéder de même pour les secteurs (toutefois moins prioritaires) de la santé (BIOWIN-ESSENCIA) et des cosmétiques (DETC).

Cette étude, qui devrait être accompagnée d'un effort de sensibilisation et de conviction, pourrait être entreprise et suivie par un partenariat entre le cluster et WAGRALIM-FEVIA. Elle pourrait être soutenue par le plan Marshall, le futur FEAMP (pour le développement de projets de production de microalgues), voire le futur FP8 (2014-2020) de l'Union européenne, qui devrait comporter une enveloppe "Santé, évolution démographique et bien-être" et "Sécurité alimentaire, agriculture durable et bio-économie", si la recherche s'effectue selon les critères du FP8.

- **Mise en réseau avec un groupement d'intérêt scientifique et une ferme aquacole pilote (à créer) centrés sur les demandes du secteur aquacole wallon**

Les acteurs de la recherche éprouvent de plus en plus de difficultés à maintenir leurs installations, en raison d'un coût qui ne cesse de croître ou parce qu'ils sont contraints à se relocaliser (Pisciculture expérimentale du laboratoire Marcel HUET – UCL, et le CEFRA – ULg). Il est essentiel de sauvegarder les acquis de la recherche appliquée des universités wallonnes. Un rapprochement entre les compétences des universités, voire des centres de recherche, pourrait être étudié dans l'esprit, par exemple, d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) centré sur les besoins de l'aquaculture wallonne en matière de recherche et d'assistance technique.

Parallèlement, le GIS pourrait exploiter une ferme aquacole expérimentale (à créer, ou à développer avec un pisciculteur en sous-capacité, ou à reprendre par acquisition ou par bail emphytéotique) implantée sur un territoire naturellement adapté à la pisciculture en eaux vives, mais développant également une variété de procédés applicables à l'aquaculture wallonne tant intensive qu'extensive, orientée tant vers la consommation que vers le repeuplement. Cette ferme expérimentale pourrait être dotée d'ateliers pilotes permettant de tester diverses transformations. L'atelier partagé (cf ci-dessus – Mutualisation d'outils de production) pourrait également s'installer à proximité. Il y aura lieu d'examiner ici le rôle potentiel des piscicultures publiques déjà existantes.

Cette action, qui concernerait essentiellement les opérateurs de recherche, d'assistance technique et de formation, s'appuierait sur les budgets propres des universités. Les charges propres à la réalisation des projets de ce GIS étant assurées par les ressources citées pour les projets de l'action « plate-forme de concertation aquaculture-recherche ». Elle serait dirigée par le GIS, et donc par ses membres, la fédération et le cluster étant des interlocuteurs essentiels pour celui-ci.



- **Diffuser les résultats de la recherche**

Il est essentiel de rendre accessibles, avec toutes les précautions d'usage, les solutions techniques et travaux scientifiques développés en Wallonie directement ou indirectement pour l'aquaculture.

Une banque documentaire électronique contenant des études, travaux et recherches sera établie en accord avec leurs auteurs et maîtres d'ouvrage. Cet outil permettra :

- de valoriser les travaux réalisés ainsi que leurs auteurs ;
- de témoigner des activités d'étude et de recherche menés en aquaculture et de renforcer ainsi l'image de la filière.

Elle pourrait par exemple donner accès ouvert à une information minimale constituant une "vitrine" des travaux wallons et un accès sécurisé à certains acteurs autorisés. Elle concernerait les auteurs de travaux, études et recherches, les organismes de formation professionnelle, les exploitants aquacoles et les parties prenantes (SPW, autres acteurs de la filière, ...) et pourrait être soutenue par le futur FEAMP – art. 49 : contribution à la mise en réseau et à l'échange d'expérience de bonnes pratiques entre les entreprises aquacoles et les autres parties prenantes (organismes scientifiques, ...).

Cette banque documentaire pourrait également faire état d'expériences et compétences étrangères issues d'organismes tels que l'INRA, la « Technical University of Denmark », le « National Institute of Aquatic Resources », toujours au Danemark, ..., d'études de cas et de visites d'exploitations aquacoles, ...

- **Développer la recherche appliquée en alimentation aquacole immunostimulante**

L'alimentation est un élément essentiel pour l'aquaculture et son principal poste de coût (suivant les espèces élevées, de l'alevinage à la taille commerciale, elle représente de 45 à 70 % du prix de revient du poisson). Ses intrants deviennent de plus en plus chers notamment en raison de l'augmentation des prix des céréales.

Un important champ de recherches est à ouvrir en matière production d'aliments différenciés et immunostimulants pour nos productions de masse (Aquatic Science se trouve déjà sur ce terrain pour les poissons d'ornement). Le principe serait de produire des aliments pour poisson qui renforceraient leurs capacités immunitaires ainsi que leur goût à la consommation. Le renforcement immunitaire se ferait à des moments opportuns de l'année (saisonnalité) ce qui éviterait l'apparition de maladies se déclarant aux périodes d'affaiblissement des poissons (changements de saison, etc). Aux FUNDP (Namur), des essais se font sur : pangasius, tilapia, truite, zebra fish (pour bio essais), sandre.

Ce projet devrait renforcer les collaborations entre universités, centres de recherche et monde industriel. Pour ce qui concerne la production d'aliments, il y a peu d'acteurs en Wallonie et le potentiel de production pour le marché local est très limité. Mais on y dispose d'une expertise reconnue et le savoir-faire produit au cours des recherches pourrait être vendu à l'étranger en regroupant les compétences entre les universités et l'industrie (Alimentation : Demoulin, Aquabio, INVE, Bernaqua, Scretine, ... ; expérimentation avec nos universités, ou dans une ferme pilote wallonne). Le projet pourrait être supporté par les moyens classiques de financement de la recherche déjà cités. Il devrait être entrepris par un consortium d'entreprises et d'universités qui pourrait être coordonné par le cluster, avec la collaboration de WAGRALIM.





## 5.1.2 Développer la formation des aquaculteurs

### 5.1.2.1 Action 2 : Développer la formation académique

#### **Descriptif :**

Pour qu'un secteur technique du type de l'aquaculture puisse se développer, il convient de conserver des **cursus académiques permettant de former des compétences pour la filière** aquacole en s'appuyant sur des scientifiques qui assurent le maintien de connaissances de pointe et qui puissent supporter la filière par la **recherche fondamentale et appliquée**.

Cette approche académique doit permettre, en lien avec la formation professionnelle (voir action 3), de disposer d'un vivier potentiel de cadres scientifiques à même d'accompagner le développement d'exploitation aquacole de taille moyenne ou grande.

Dans le cadre de ces formations académiques, il s'agira également d'être attentif au fait de favoriser l'entrepreneuriat dans la filière aquacole.

**Priorité d'action:** ★★☆☆

#### **Responsable :**

- Fédération Wallonie-Bruxelles (CFWB)

#### **Parties prenantes concernées :**

- Fédération sectorielle ;
- Cluster aquacole ;
- CFWB, Universités et organismes de formation.

#### **Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Futur FEAMP – art. 49: Soutien à l'apprentissage tout au long de la vie, à la diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques innovantes et à l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles.



### 5.1.2.2 Action 3 : Développer la formation professionnelle avant installation et post-installation

#### **Descriptif :**

Après avoir recensé les modules de formation professionnelle actuels au sein de la CFWB/RW, cette formation devra être organisée de manière à répondre aux besoins des professionnels de la filière (notamment en matières de bonnes pratiques et échanges entre aquaculteurs).

#### **Pré-installation :**

Sur ce point, le parallèle peut être réalisé avec les dispositifs sectoriels propres à l'agriculture, comme le fait de conditionner l'aide à la création/installation à un cursus minimum. Ces organismes de formation propres à l'agriculture ne sont pas académiques, même s'ils peuvent eux-mêmes solliciter ponctuellement un académique. Il s'agit de centres techniques, d'écoles techniques, de fédérations professionnelles, ... Un partenariat pourrait être développé avec un tel organisme pour la mise en œuvre d'un tel cursus.

#### **Formation continuée (post-installation) :**

La filière doit réfléchir à la mise en place de programmes courts et adaptés de formation pratique continue pour les exploitants qui intégreraient des témoignages, des visites d'exploitations piscicoles, des études de cas, des conférences techniques, des stages, ... Ces programmes pourraient être assurés par le ou les organismes chargés du cursus de pré-installation. Sur base des besoins de la filière, il s'agira de réunir un groupe de travail enseignement/formation visant à :

- identifier de nouveaux partenariats potentiels (formateurs, centres de démonstration,...);
- élargir/compléter les éventuels modules existants (notamment sur des aspects économiques et de marché, diversification des revenus,...);
- promouvoir les formations ainsi développées.

**Priorité d'action:** ★★☆☆

#### **Responsable :**

- Cluster

#### **Parties prenantes concernées :**

- Cluster aquacole et conseil de filière
- DGO3 ;
- DGO6 (Formation professionnelle) ;
- Organismes de formation ;
- Autres ressources (experts académiques, ...).

#### **Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Futur FEAMP- art.49: Soutien à l'apprentissage tout au long de la vie, à la diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques innovantes et à l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles.



## 5.1.3 Favoriser l'entrepreneuriat dans la filière aquacole

### 5.1.3.1 Action 4 : Favoriser la reprise et l'installation des exploitants aquacoles

#### Descriptif :

Afin de pouvoir assurer le renouvellement et le développement des exploitations sur le territoire, un ensemble de mesures sont à prévoir :

- établissement d'une **base de repreneurs potentiels** sur base des contacts et marques d'intérêts recueillies (identité, coordonnées, demande et points d'attentions,...);
- **accompagnement des projets** d'installations ou de reprise dans les démarches administratives;
- établissement d'un **programme et planning de transition "type"** pour une collaboration cédant-repreneur;
- établissement d'un **programme de formation à la carte** sur les thématiques des techniques d'aquaculture mais aussi du développement commercial et de gestion;
- réalisation d'une **brochure** reprenant des exemples de parcours, bonnes pratiques (techniques et commerciales), obligations légales, coordonnées des contacts utiles,...;
- **conseils aux nouveaux exploitants** pour établir un dossier de demande d'aides à la création d'entreprises aquacoles en mettant en avant les critères définis par le futur FEAMP, à savoir:
  - o les compétences et qualifications professionnelles adéquates;
  - o la création d'une micro ou petite entreprise en tant que dirigeant;
  - o la présentation d'un plan d'entreprise pour le développement de leurs activités ;
  - o orientation des exploitants vers les autres aides publiques mobilisables (aides à l'investissement, aides à l'emploi, ...).

Il s'agira également d'**harmoniser l'accès aux aides** en visant à ce que les aquaculteurs puissent bénéficier des mêmes mesures que celles accordées aux agriculteurs (notamment en ce qui concerne l'aide aux jeunes aquaculteurs, l'aide à la reprise d'exploitations et l'aide à la création d'entreprises par de nouveaux exploitants).

Enfin, un **service de conseil juridique** est souhaitable afin de renseigner et accompagner l'exploitation dans les différentes étapes de sa création/évolution.

**Priorité d'action:** ★★☆☆



**Responsable :**

- Cluster aquacole

**Parties prenantes concernées :**

- Conseil de filière actuel, fédération sectorielle, cluster ;
- DGO3 ;
- DGO6 ;
- Organismes de formation ;
- SOWALFIN – SOWACCESS.

**Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Futur FEAMP- art. 51<sup>1</sup> : aides à la création d'entreprises aquacoles par de nouveaux exploitants ;
- Futur FEAMP art 54 pour le soutien des formes d'aquaculture extensives et pour des conseils juridiques, techniques ou économiques art. 48
- Bourse de préactivité ;
- Prime aux services de conseil.

---

<sup>1</sup> A ce stade, il semblerait que cet article ne soit pas retenu dans la version finale du FEAMP – à confirmer



## 5.1.4 Favoriser l'articulation entre recherche et activité économique

### 5.1.4.1 Action 5 : Analyser les possibilités en matière de repeuplement et de génétique

#### **Descriptif :**

Etant donné la part importante de la production wallonne destinée au **repeuplement et rempoissonnement** et afin de maximiser les possibilités d'associer les pisciculteurs wallons aux besoins de repeuplements, une concertation visant à clarifier les politiques à court et moyen terme est également souhaitable ainsi qu'au niveau des critères repris dans le cahier des charges pour le rempoissonnement.

Par ailleurs, s'il semble admis que la production aquacole wallonne ne nécessite pas de recherches particulières en matière d'amélioration génétique, les pays voisins ayant déjà beaucoup travaillé cette question, par contre, pour **favoriser la coexistence d'une aquaculture de consommation avec la diversité génétique de nos rivières**, il est essentiel de **lutter contre l'introgression génétique** (hybridation et l'introgression génétique des poissons indigènes sauvages par des souches de poissons d'élevage non stériles lors du rempoissonnement, échappement de piscicultures, ...).

**A cette fin, on examinera les actions/études souhaitables en matière de génétique** des poissons élevés pour augmenter la production (filière alimentaire) et pour ne pas introgresser les espèces indigènes en rivières (filière rempoissonnements). On étudiera par exemple les possibilités de collaboration ou de transfert de technologie avec les compétences développées en France, par l'intermédiaire du Syndicat des Sélectionneurs Avicoles et Aquacoles Français (SYSAAF), qui optimise la triploïdisation (à noter que divers organismes internationaux proposent que les poissons d'élevage soient triploïdisés afin de limiter les perturbations génétiques des populations sauvages lors d'échappements incontrôlés – source : SYAAF).

**Priorité d'action:** ★★☆☆

#### **Responsable :**

- Aquaculteurs, et notamment les salmoniculteurs, par l'intermédiaire de la fédération et du cluster

#### **Parties prenantes concernées :**

- Aquaculteurs ;
- DGO3 - Direction de la chasse et de la pêche et direction de la Nature ;
- Collaborations, notamment avec le SYAAF et ses membres.

#### **Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Futur FEAMP : soutien de la participation à la conservation et à la reproduction ex-situ d'animaux dans le cadre de programmes de conservation et de rétablissement de la biodiversité (art. 54); amélioration des connaissances techniques ou organisationnelles visant à réduire les incidences sur le milieu ou à encourager une utilisation plus durable des ressources (art. 45 ; collaboration avec un organisme scientifique ou technique reconnu).



## 5.1.5 Sécuriser le cadre juridique et coordonner les politiques qui conditionnent les activités de la filière

### 5.1.5.1 Action 6: Développer une approche plus pragmatique et concertée au niveau de la filière et favoriser la collaboration entre les exploitations, les acteurs environnementaux et les acteurs publics

#### **Descriptif :**

La filière aquacole est très exposée aux contraintes environnementales. Celles-ci relèvent essentiellement:

- des réglementations liées à la gestion de la ressource eau (prélèvements et rejets : cfr action 7; techniques de recirculation permettant la réduction des consommations en eau et le traitement des rejets;) et la directive cadre sur l'eau;
- du maintien de la biodiversité et des contraintes liées aux zones Natura 2000 (risque d'introgression : cfr action 5; protection contre les prédateurs : cfr actions 1,7 et 17 ; participation au repeuplement en espèces endogènes);
- de la législation en matière de permis d'environnement (durée des permis et AGW du 04/07/2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidence sur l'environnement et des installations et activités classées stipulant que toute installation piscicole dont la capacité installée égale ou supérieure à 30T/an est considérée en classe 1 : cfr action 7).

Sans nier la nécessité de ne pas soustraire l'aquaculture au contrôle des réglementations et normes environnementales, il s'agit de **trouver le juste équilibre entre une garantie de protection de l'environnement d'une part, et la réalité économique des producteurs aquacoles, d'autre part.**

**Si la Wallonie souhaite maintenir le développement d'une filière aquacole professionnelle, une approche réglementaire plus pragmatique et plus concertée s'impose de manière inconditionnelle. Pour ce faire, un groupe de travail, incluant des représentants de la filière, devra être rapidement organisé afin de mobiliser les responsables de la DGO3 et les organismes fédérant les acteurs de la filière.**

A cet égard, il convient d'être attentif à la place que l'aquaculture détiendra dans le **futur Conseil des Producteurs** qui devrait remplacer les anciens conseils de filières. Ce futur Conseil des Producteurs semble l'organe tout indiqué pour assurer la concertation entre les acteurs de terrain de la filière aquacole et les pouvoirs publics en charge de l'environnement. Il devrait par ailleurs être consulté lors de toute évolution du contexte réglementaire pouvant affecter la filière aquacole. Cela devrait permettre de **mieux prendre en compte les particularités de la filière.**

L'objectif est également d'adopter au niveau régional les mesures du futur FEAMP correspondantes à des mesures FEP qui n'avaient pas été adoptées par la RW à l'époque, ou à de nouvelles mesures qui n'existaient pas dans le FEP, notamment en ce qui concerne les **mesures aqua-environnementales.**

**Priorité d'action:** ★★☆☆



**Responsable :**

- futur Conseil des Producteurs.

**Parties prenantes concernées :**

- Conseil de filière actuel, fédération sectorielle, cluster ;
- DGO3 (Département Nature et Forêt, Département des Permis et Autorisations, Département de l'Environnement et de l'Eau, Direction des cours d'eau non navigables) ;
- Ministres et autorités (régionales) compétentes.

**Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Moyens propres du futur Conseil des Producteurs et des parties prenantes ;
- Ensemble des mesures du futur FEAMP dont notamment art 54 pour le soutien des formes d'aquaculture extensives.



### 5.1.5.2 Action 7: Simplifier les démarches administratives, stabiliser et harmoniser le cadre législatif et réglementaire

#### **Descriptif :**

Afin de ne pas freiner l'évolution des entreprises de la filière aquacole, il est impératif de **simplifier les démarches administratives de tous types**, en particulier en matière de **simplification et d'accélération du traitement des demandes** :

- d'intervention dans le cadre du futur FEAMP ;
- d'indemnisation des pertes liées aux prédateurs ;
- d'autorisation de tir.

En matière d'autorisation de tir, il y aurait lieu d'appuyer l'examen actuellement en cours d'autoriser une levée partielle de protection des piscivores pour l'ensemble de la filière de l'aquaculture professionnelle.

A noter que cette action s'inscrit d'ailleurs dans la ligne des demandes formulées par la Commission Européenne pour ce qui concerne le FEP et futur FEAMP et qui visent à abaisser le délai d'octroi des subsides à 6 mois maximum.

Par ailleurs, les difficultés auxquelles la filière aquacole wallonne est confrontée sont telles qu'il faut **réduire également les délais entre le moment de l'investissement et le moment de l'intervention** afin de ne pas mettre en péril la trésorerie de l'entreprise.

Parallèlement à cet effort de l'administration, il appartiendra aux exploitants aquacoles d'élaborer leurs dossiers de manière complète, au besoin en sollicitant le **soutien des organismes compétents** (représentants de la filière, DiversiFerm,...

En outre, il est primordial de viser à **harmoniser au niveau interrégional et intrarégional wallon les subsides, les indemnisations, les conditions d'autorisation et la taxation** afin d'assurer l'égalité entre pisciculteurs, de favoriser la coopération entre les producteurs, et garantir une parfaite transparence des aides et des contraintes existantes. Il s'agira en particulier:

- d'harmoniser le **déla i de validité des permis d'environnement** octroyés à l'aquaculture (20 ans comme dans les autres secteurs);
- d'harmoniser les **seuils de classes** de ces permis d'environnement (en région wallonne le seuil fixé pour la pisciculture de classe 1 est d'une capacité installée de 30T/an ; il est de 500 tonnes / an (poids vif) en région flamande, sans nécessité de « Milieucoordinator ») ;
- d'assurer une certaine **stabilité dans les exigences réglementaires** (en lien avec l'action 6), taxes et indemnisations notamment en termes de prélèvements d'eau et de rejets, d'indemnisation pour les prédateurs, de sécurité sanitaire et alimentaire.

De même, et ce en lien avec la cartographie de l'Action 8, il s'agira de prévoir clairement des zones propices à l'établissement d'Aquaparc s afin que toutes les autorisations et obligations aient déjà fait l'objet d'un règlement collectif en amont.

**Priorité d'action:** ★★☆☆





**Responsables :**

- Autorités en charge des subsides et des taxes (communes, gouvernement wallon,...) ;
- DGO3 ;
- AFSCA.

**Parties prenantes concernées :**

- Producteurs privés
- Conseil de filière actuel, fédération sectorielle, cluster;
- DGO3 ;
- AFSCA.

**Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Consultation des résultats de la Commission qui coordonne un exercice de recensement des meilleures pratiques en vue de raccourcir les délais d'autorisation lors de la création de nouvelles exploitations aquacoles ;
- Etude et simplification des processus de traitement des demandes (méthode « Standard cost model ») ;
- Moyens propres des parties prenantes.



## 5.1.6 Améliorer l'information et sa disponibilité

### 5.1.6.1 Action 8: Etablir une cartographie économique des exploitations aquacoles existantes et potentielles

#### **Descriptif :**

Préalablement à tout projet de développement de la production du secteur, il est primordial d'établir une **cartographie des exploitations aquacoles en activité, abandonnées ou en sommeil et susceptibles d'être réactivées**. Cette cartographie pourra évidemment se baser sur certaines informations déjà existantes (CFWP, DNF, AFSCA,...) mais devra constituer une cartographie unique régulièrement mise à jour et visera évaluer pour chaque site la capacité nominale de production « as built » et les possibilités d'extension. A des fins de revalorisation en piscicultures extensives, les étangs d'une taille relativement suffisante pourraient également être recensés.

En cas d'insuffisance de sites disponibles à l'implantation d'exploitations aquacoles, il y aurait lieu de réserver des **zones de développement piscicole** (Aquaparc). Par ailleurs, on identifiera également de manière systématique les **sites aptes à fournir une source d'énergie bon marché** permettant d'alimenter une production aquacole (proximité de sources d'énergie « fatale », de cogénérations, d'incinérateurs de déchets ménagers, de centrales thermiques de production d'électricité,...).

En vue de disposer des informations nécessaires au pilotage de ce plan stratégique, et en lien avec le périmètre de la filière (tel qu'il pourrait être défini par exemple dans le cadre de l'action 1), il importera de disposer d'une **image précise de la réalité de la filière et de son évolution**.

Etant donné l'absence de statistiques récentes relatives aux productions aquacoles, il y aurait lieu d'établir **quelques indicateurs permettant de positionner la filière** en termes, par exemple, de :

- niveau de production annuelle ;
- marchés/canaux de distribution ;
- infrastructures et niveau réel d'utilisation de la capacité de production/de transformation ;
- emplois ;
- chiffre d'affaires et valeur ajoutée ;
- indépendance financière ;
- structure capitalistique ;
- projets de développement en cours et envisagés ;
- ...

**Priorité d'action:** ★★☆☆

#### **Responsable :**

- DGO3 (dans le cadre du pilotage de ce plan stratégique).

#### **Parties prenantes concernées :**

- Conseil de filière actuel, fédération sectorielle, cluster ;
- DGO3 (Diverses directions en ce compris la DAEA) et DGO4.

#### **Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Futur FEAMP – art. 50 : Soutien à la définition et à la cartographie des zones se prêtant au mieux au développement de l'aquaculture ; et soutien des formes d'aquaculture extensives (art. 54).



### 5.1.6.2 Action 9 : Etudier la faisabilité économique de développer une éclosérie en Wallonie

#### **Descriptif :**

Sans en faire la première des priorités, la réflexion quant à l'approvisionnement en amont de la production doit mener à **envisager la possibilité de développement d'écloséries en Wallonie**. Il y aurait lieu d'examiner la réalité des avantages qu'un tel développement pourrait générer :

- garantir une production intégrée permettant l'octroi d'un label (en lien avec l'action 14);
- diminuer les coûts de productions (cfr action 17) notamment par la réduction des coûts de transport ;
- garantir un approvisionnement en quantité et en qualité pour l'ensemble des aquaculteurs wallons.

L'action vise également à pouvoir **mettre en évidence les conditions technico-économiques** nécessaires à la viabilité d'une telle éclosérie.

A cet effet, un **groupe de travail composé de pisciculteurs et d'acteurs de la recherche** devra être constitué.

Une interaction avec la ferme pilote et la plateforme de concertation (action 1) peut être envisagée dans le cadre de cette action.

**Priorité d'action:** ★☆☆

#### **Responsable :**

- Futur Conseil des Producteurs

#### **Parties prenantes concernées :**

- Conseil de filière actuel, fédération sectorielle, cluster ;
- DGO3 ;
- Consultants et experts externes ;
- Acteurs de la recherche.

#### **Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Moyens propres du futur Conseil des Producteurs ;
- Futur FEAMP – art. 48 et 69 : Soutien à l'évaluation des activités économiques



## 5.2 Marché et distribution

### 5.2.1 Développer les circuits de distribution et en particulier les circuits courts

#### 5.2.1.1 Action 10: Développer le concept de circuits courts pour l'aquaculture

##### **Descriptif :**

La filière aquicole se distingue notamment par l'importance des **contraintes liées à la fraîcheur** de sa production.

Si la fraîcheur peut indéniablement constituer un atout aux yeux des consommateurs, cela entraîne également des contraintes logistiques qui restreignent les possibilités d'écoulement via les circuits courts.

**L'action vise à faciliter la création de circuits courts de distribution permettant l'écoulement de ces produits.**

Il faut distinguer les produits transformés des autres. Pour ce qui concerne les produits frais non transformés, les circuits courts doivent se limiter:

- à la vente à l'exploitation;
- aux marchés vespéraux;
- à la distribution directe à l'Horeca;
- ou aux autres points de vente développant une politique d'achat direct aux producteurs.

En effet, seuls ces derniers disposent d'une maîtrise de la chaîne du froid ( $T^{\circ} < 3^{\circ}\text{C}$ ) et pouvant garantir le respect d'une DLC (en général maximum 7 jours après abattage).

Quant aux produits transformés, ils permettent, selon leur nature, des conditions de transport et de stockage moins contraignantes et ils pourraient, en plus des points de vente cités ci-dessus, être associés aux magasins de produits artisanaux et de terroir, aux comptoirs de produits de terroir sur les marchés publics, voire même aux GACs (Groupements d'Achats Collectifs).

Pour développer ce type de circuits, il s'agit de **renforcer l'accompagnement des aquaculteurs et des points de vente** via:

- **Accompagnement et suivi individualisé** des projets en matières :
  - o d'aspects commerciaux;
  - o de contraintes (normes sanitaires, logistique, conditionnement,...);
  - o de remontée des attentes des consommateurs.
- Diffusion des **bonnes pratiques** : création et diffusion d'un guide à destination des aquaculteurs et points de vente.

Cette action est en **lien avec le développement de la promotion de l'aquaculture** par l'APAQ-W, l'OPW,... et la promotion spécifique des produits locaux auprès de l'Horeca (action 11).

**Priorité d'action:** ★★☆☆



**Responsable :**

- Cluster aquacole

**Parties prenantes concernées :**

- Conseil de filière actuel, fédération sectorielle, cluster ;
- DiversiFerm ;
- APAQ-W ;
- OPW ;
- Nature et Progrès ;
- Saveurs Paysannes ;
- Accueil Champêtre en Wallonie ;
- Distributeurs à la recherche de produits locaux.

**Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Futur FEAMP : mesures de commercialisation visant à contribuer à la transparence de la production et des marchés (art. 71), et de soutien à la préparation et la mise en œuvre de plans de production et de commercialisation (art. 69).



## 5.2.2 Promouvoir la filière aquacole et ses produits auprès des consommateurs et investisseurs

### 5.2.2.1 Action 11: Développer la promotion des produits aquacoles wallons

#### **Descriptif :**

A ce jour, l'APAQ-W ne dispose pas d'une réelle stratégie visant la promotion des productions de l'aquaculture wallonne.

Pour cette action il s'agit donc tout d'abord de **développer l'axe « produits de l'aquaculture » dans la stratégie de promotion de l'APAQ-W** et de faire en sorte que cela se concrétise par la mise en oeuvre de budgets suffisants - mais à la mesure de la taille de la filière aquacole - permettant de toucher les consommateurs par des **actions programmées dans le cadre d'un plan opérationnel annuel établi en concertation avec la filière** telles que :

- actions d'information de terrain (PLV en GMS, magasins spécialisés,...)
- affichage grand public ;
- campagne NTIC/media sociaux;
- etc.

Par ailleurs, **le secteur Horeca peut constituer un marché pour les produits wallons de qualité**. La restauration est aussi l'occasion de faire découvrir à la clientèle un produit ou un producteur. Les produits du terroir peuvent aussi contribuer à la différenciation des établissements de restauration. Il y aurait dès lors lieu de sensibiliser les pisciculteurs orientés vers les produits alimentaires à l'intérêt de promouvoir leurs produits auprès du secteur Horeca; Ils pourraient pour ce faire solliciter collectivement le soutien de l'APAQ-W et adhérer individuellement à l'OPW en développant avec ce dernier une stratégie de promotion auprès du secteur Horeca de terroir.

**L'Office des Produits Wallons (OPW)** effectue la promotion de ses membres directement auprès des consommateurs et du secteur Horeca, notamment via un réseau de points de vente, sa "Maison du terroir" et du réseau "Tables du terroir". Il propose également un service d'encadrement de ses membres, notamment en gestion commerciale, marketing, ... A noter que les activités de l'OPW devraient rejoindre sous peu une plateforme commune dans laquelle se trouverait sans doute également ACW et Saveurs Paysannes, et dont la tutelle serait assurée par l'APAQ-W.

**DiversiFerm** peut aussi collaborer à la promotion des produits de diversification.

Quant à elle, l'**AWEX** est compétente en matière de commerce et d'investissements extérieurs (cfr action 13).

En outre, une **campagne de communication pourrait être envisagée à destination des Investis et autres sociétés de capital à risque**, les acteurs de la transformation et distribution (« success stories » d'exploitants et d'entreprises de transformations dans la filière aquacole, évolution et perspectives des exploitations, nouveaux produits et succès commerciaux, recherches en cours, ou résultat de recherches, innovations,...).

Enfin, le plan opérationnel devra également intégrer le développement des **relations avec l'ASBL Accueil Champêtre en Wallonie**, l'intégration des exploitations aquacoles aux **concepts de "fermes pédagogiques" et aux "journées fermes ouvertes"** et soutenir, le cas échéant, le ou les **labels de produits** (action 14).

**Priorité d'action:** ★★☆☆



**Responsable :**

- APAQ-W.

**Parties prenantes concernées :**

- APAQ-W ;
- OPW et la plate-forme commune actuellement envisagée, comme agents de promotion de proximité ;
- ACW ;
- DiversiFerm ;
- Conseil de filière actuel, fédération sectorielle, cluster ;
- L'ensemble des producteurs et transformateurs.

**Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Budgets APAQ-W et ACW ;
- Contribution futur FEAMP en matière d'aides au développement de nouveaux marchés et compagnes de promotion (art. 71).



## 5.2.3 Renforcer les liens entre aquaculture et Horeca/Tourisme

### 5.2.3.1 Action 12: Favoriser la diversification de l'activité des aquaculteurs par l'accueil sur les exploitations et y associer étroitement le secteur du tourisme

#### **Descriptif :**

De nombreuses exploitations piscicoles sont situées dans un environnement naturel digne d'intérêt, et souvent en zone touristique.

**Associer aux fermes piscicoles une activité d'hébergement de qualité**, où les amateurs de nature et de pêche sportive seraient assurés de trouver des activités correspondant à leurs attentes, faire découvrir la ferme et ses produits, en famille ou entre amis (les clubs et associations de pêche, et même la Maison de la Pêche, pourraient être des vecteurs de promotion) pourrait constituer une source de revenus complémentaires intéressante pour les pisciculteurs.

L'expérience montre qu'une **offre complète** est toujours plus attractive : hébergement, activités pédagogiques, culturelles et sportives, Horeca, détente (espace bien-être, ...) pourraient dès lors être associés aux sites de production.

Pour orienter un tel projet, une **étude du marché et un diagnostic du potentiel sectoriel** (ressources existantes ou potentielles) devraient être réalisés et, si la faisabilité peut être confirmée, aboutir à une **feuille de route** pour le secteur. Celle-ci associerait étroitement la filière piscicole au secteur Tourisme.

**Priorité d'action:** ★★☆☆

#### **Responsable :**

- Cluster aquacole

#### **Parties prenantes concernées :**

- Conseil de filière actuel, fédération sectorielle, cluster ;
- DGO3 ;
- Ministère ayant le tourisme et dans ses compétences ;
- Autorités régissant le CWATUPE/CoDT (pour autoriser le logement au sein des exploitations) ;
- La Direction de la Stratégie du Commissariat Général au Tourisme (CGT), qui pourrait soutenir la réalisation d'une étude de d'orientation et de faisabilité (avec son outil, le CITW) ;
- La Direction de l'Hébergement du CGT (plus particulièrement sa cellule "Tourisme de Terroir"), qui, en fonction des résultats de l'étude d'orientation, pourrait constituer le relais institutionnel de la filière ;
- Représentants des pêcheurs (FSPFB, Maison Wallone de la Pêche) ;
- Accueil Champêtre de Wallonie, comme partenaire d'encadrement.





**Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Financement d'une étude d'orientation par la Direction de la Stratégie du CGT ;
- Aides à l'investissement exclues dans le cadre des lois d'expansion économique (sauf pour les hôtels), mais prime à l'aménagement pour les gîtes ruraux et chambres d'hôtes accessibles aux établissements autorisés (CGT) ;
- Soutien du futur FEAMP à confirmer (art. 47: activités non aquacoles liées aux activités commerciales aquacoles de base) ;
- Soutien promotionnel (CGT, OPT, Maison de la Pêche, ACW, ...).



## 5.3 Produits

### 5.3.1 Augmenter la valorisation de la production wallonne

#### 5.3.1.1 Action 13 : Définir les produits pouvant présenter un potentiel à l'exportation et tester ces hypothèses par le biais d'études de marché

##### Descriptif :

**Des produits piscicoles wallons peuvent être exportés**, pour autant qu'ils présentent une **différenciation élevée par leur qualité et leur typicité**.

Il s'agira donc souvent de produits transformés, ou de produits non transformés frais ou surgelés sur lesquels nos exploitations pourront être compétitives (ce n'est pas le cas actuellement, mais cela pourrait advenir selon les projets futurs).

Les exportations de produits transformés peuvent prendre diverses formes : exportation directe par l'éleveur-transformateur; exportation indirecte : par un transformateur non éleveur, en complément de gamme - avec ou sans déballage ou transformation, ou par grossiste.

Il apparaît donc nécessaire, dès aujourd'hui et chaque fois qu'un produit transformé pourra être mis sur le marché, de se poser la **question du potentiel d'exportation** (positionner l'offre sur le marché international avec l'aide d'experts).

En cas de positionnement favorable, il y a lieu d'introduire ces produits sur le marché. Il semble que la plupart des pisciculteurs ne soient actuellement pas suffisamment armés pour faire face aux contraintes de l'exportation directe. Il semble donc important de **développer des relations de partenariat à long terme avec les exportateurs de produits alimentaires**, ce qui implique de pouvoir garantir une stabilité de la qualité et de la quantité des produits.

A terme, d'autres formes de stratégies d'exportation pourraient être envisagées.

**L'AWEX dispose de formules de soutien** collectif (destinées aux associations faitières telles que clusters, fédérations, ...) et individuels à divers stade de projets (évaluer sa capacité à exporter, étude de marché : coach en partenariat et spécialistes en commerce extérieur) qui seraient particulièrement bien adaptées au secteur.

**Priorité d'action:** ★☆☆



**Responsable :**

- Opérateur(s) privé(s) et fédération sectorielle

**Parties prenantes concernées :**

- Cluster ;
- Transformateurs et opérateurs privés ;
- AWEX.

**Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Futur FEAMP – art. 69: mesure de soutien à la préparation et à la mise en œuvre de plans de production et de commercialisation. Il peut aussi contribuer à la mise en place de services de conseils en stratégie de commercialisation et d'exploitation (art. 48 ; pour des entités publiques ou assimilées) ;
- Les diverses aides de l'AWEX : coaching collectif, coaching individuel, Spécialistes en commerce extérieur, subvention à la création de supports promotionnels, à la participation à des foires et salons professionnels à l'exportation, ...



### 5.3.1.2 Action 14: Développer un label de production wallon/AOP/IGP/STG

#### **Descriptif :**

**Pour faire reconnaître la qualité des produits wallons, il est essentiel de s'appuyer sur une image forte.**

La concurrence des importations de poisson d'eau douce, en particulier de la truite, nécessite de développer des facteurs de différenciation. La qualité est un facteur essentiel, mais le consommateur doit pouvoir reconnaître la différence de cette qualité.

C'est ainsi qu'**associer un label à certains produits** pourrait constituer un atout commercial dans la relation avec le consommateur, voire même avec le distributeur.

En effet, certains distributeurs développent des **labels privés**, auxquels un **cahier des charges** est associé. Le produit identifié par son appellation, se différencie aux yeux du client. De leur côté, les producteurs qui respectent le cahier des charges fidélisent leur distributeur.

Par ailleurs, l'Union européenne a mis en place divers labels ou signes de reconnaissance de produits. Parmi eux, l'**Indication Géographique Protégée (IGP)**. Moyennant l'appui de plusieurs producteurs, un dossier peut rapidement être introduit via la DGO3 pour obtention de ce label qui nécessite :

- un périmètre géographique clairement défini ;
- une production réalisée au moins en partie dans ce périmètre (contrairement à l'AOP, qui nécessite que toutes les étapes de la production soient localisées dans le périmètre) ;
- et une qualité déterminée (ainsi que d'autres caractéristiques liées aux traditions locales, par exemple).

Ainsi, l'escavèche de Chimay a introduit une demande d'IGP actuellement en cours d'instruction. Compte tenu de la tradition ardennaise de l'élevage de la truite, il y aurait lieu d'étudier la possibilité d'introduire une demande similaire pour les truites ardennaises et les produits résultant de sa transformation. Notons que le label "Bio" témoigne également d'une qualité différenciée.

Enfin, pour bénéficier pleinement de l'effet "label", les détenteurs doivent **communiquer abondamment** autour de celui-ci.

**Priorité d'action:** ★★☆☆

#### **Responsable :**

- Groupement de producteurs concernés avec l'appui de l'APAQ-W

#### **Parties prenantes concernées :**

- Groupement de producteurs concernés ;
- Conseil de filière actuel, fédération sectorielle, cluster ;
- SPW-DGO3 – Département du Développement - Direction de la qualité ;
- DiversiFerm (accompagnement des producteurs qui s'inscrivent dans le cadre d'un label) ;
- APAQ-W (aides à la communication et à la promotion).

#### **Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Futur FEAMP : soutien à la conversion "Bio" (art. 53), soutien des formes d'aquaculture extensives (art. 54) ; ainsi qu'aux investissements de transformation de ces produits "Bio" (art. 72) ; soutien aux mesures de commercialisation visant à promouvoir la qualité (art. 71) , notamment par l'IGP (Règlement CE/510/2006) ;
- APAQ-W.



## 5.3.2 Développer des unités de transformation

### 5.3.2.1 Action 15: Développer des collaborations entre la transformation et les producteurs wallons

#### **Descriptif :**

**Inciter à la collaboration entre les acteurs de tous les stades de la filière, en vue de mettre en évidence des projets de transformation qui permettent de répondre aux demandes du marché.**

Il convient notamment d'**étudier les besoins du marché** et en particulier :

- de mettre en relation les besoins des principaux transformateurs de produits aquacoles et les possibilités d'approvisionnement au départ des producteurs wallons (des rencontres entre transformateurs et exploitants aquacoles, par exemple sur leurs sites respectifs, pourraient compléter ces études et contribuer à la mise en oeuvre des opportunités identifiées);
- d'identifier la demande des consommateurs en produits transformés susceptibles d'être produits au départ d'élevages wallons (inventaire des produits mis sur le marché, panel de consommateurs, ...).

Par ailleurs, il y a lieu d'**informer les entreprises de transformation** de produits aquacoles sur l'organisation de la filière et de ses instances représentatives (missions, ...).

En outre, on veillera à **promouvoir des concepts** tels que :

- abattoir mobile;
- petites unités de transformation mutualisables ;
- ...

Par l'intermédiaire de son organe représentatif, une présence de la filière au sein de Wagralim lui permettra d'être en **contact avec le pôle de compétitivité** qui a pour mission de renforcer l'agro-industrie wallonne. Il pourra ainsi bénéficier notamment des actions de veille (économique, réglementaire et technologique) du pôle de compétitivité.

**Priorité d'action:** ★★☆☆

#### **Responsable :**

- Cluster aquacole

#### **Parties prenantes concernées :**

- Conseil de filière actuel, fédération sectorielle, cluster ;;
- Wagralim ;
- FEVIA.

#### **Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Futur FEAMP en matière d'aides en faveur des investissements dans les domaines de la transformation (art. 72) et pour des conseils juridiques, techniques ou économiques (art. 48);
- Futur FEAMP – art. 49 : pour la contribution à la mise en réseau et à l'échange d'expérience et de bonnes pratiques entre les entreprises aquacoles ou les organisations professionnelles et autres parties prenantes.



### 5.3.3 Favoriser la diversification des produits

#### 5.3.3.1 Action 16: Favoriser la production de produits à (très) haute valeur ajoutée

##### **Descriptif :**

**Diversifier la production, en particulier vers des produits à haute valeur ajoutée** (produits dérivés (œufs de truite) et transformés (mousses de poissons, escavèche, truite fumée, produits surgelés,...) et autres produits de niche haut-de-gamme, dont la demande est en croissance, ...) **est essentiel pour rendre l'aquaculture wallonne moins vulnérable aux importations.**

L'**identification de projets** de diversification peut être **spontanée**, les porteurs de projets prenant alors contact avec un organisme de support. Elle peut aussi être **suscitée** par l'organisation d'ateliers de créativité inter-exploitations.

Les projets de diversification devront être **soutenus sur le plan scientifique et technologique** afin de valider les méthodes, procédés et modèles technologiques dès la conception, et sur le plan commercial, afin de rencontrer les besoins du marché. C'est notamment la mission de DiversiFerm, qui n'a pas encore collaboré avec la filière aquacole, cette dernière figurant cependant parmi son champ d'action.

L'**encadrement** de ces démarches devrait aussi permettre d'**orienter les porteurs de projets vers les meilleurs partenaires** (en ce compris en matière de distribution) et compétences pouvant soutenir leur projet. Il accompagnera également ces porteurs de projets dans la réalisation de leurs études de rentabilité, de faisabilité et dans la recherche de capitaux. Il s'agit également d'objectifs que DiversiFerm s'est assignés et de services qu'il propose.

Enfin il sera nécessaire d'organiser la **promotion de ces produits** (cfr action 11).

**Priorité d'action:** ★★☆☆

##### **Responsable :**

- DiversiFerm.

##### **Parties prenantes concernées :**

- Conseil de filière actuel, fédération sectorielle, cluster ;
- Laboratoires universitaires et centres de recherche ;
- DGO3 - Direction de la Qualité (pour sa mission de pilotage de DiversiFerm) ;
- Wagralim.

##### **Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Futur FEAMP : développement et mise sur le marché de produits nouveaux ou sensiblement améliorés (art. 45); mesures visant à conférer une VA aux produits issus de l'aquaculture (art. 47) ; soutien à l'apprentissage tout au long de la vie (art. 49); Soutien aux investissements dans la transformation de produits d'aquaculture bio (art. 72); Contribution à la fourniture de services de conseil portant notamment sur les stratégies de commercialisation et d'exploitation (art. 48) ; Soutien à la préparation et à la mise en œuvre des plans de production et de commercialisation (art. 69);
- Etude de faisabilité technique au développement d'un nouveau produit ;
- Budgets APAQ-W.



## 5.3.4 Réduire les coûts unitaires des exploitations aquacoles

### 5.3.4.1 Action 17: Travailler à des possibilités de diminution des coûts de production et adaptation des aides pour investissements

#### **Descriptif :**

La production aquacole wallonne doit pouvoir mieux rivaliser avec les produits d'importation, dont les prix de vente sont généralement plus faibles, ce qui nécessite la **réduction et la maîtrise des coûts de production et la minimisation des pertes.**

La réduction de coûts sera un objectif du plan principalement atteint par la **résultante des actions suivantes:**

- En matière d'alimentation : Groupement d'achat, étude des possibilités de production locale et orientation des recherches universitaires en ce sens après consultation des acteurs (action 1);
- Au niveau approvisionnement en alevins : en favorisant, sur base des résultats des actions 9 (étude de faisabilité d'écloseries) et 1 (mutualisation d'outils), la production locale d'alevins, afin de diminuer la charge liée au transport, tout en s'assurant une disponibilité en eau de qualité suffisante et constante (notamment en tenant compte des exploitations piscicoles dans la délivrance des autorisations de captage);
- en réduisant les pertes liées aux prédateurs et en facilitant la mise en oeuvre de dispositifs de protection contre ceux-ci (actions 1 et 7).

De nombreux **investissements** dans les exploitations pourraient également engendrer une réduction des coûts de production (investissements en production d'énergie renouvelable, en dispositifs de protection contre les prédateurs, nouveaux outils de production,...) mais ne sont que **peu réalisés notamment face au montant minimum d'investissement imposé dans le FEAMP**. Si cette règle constitue une règle transversale applicable à tous les secteurs, il semble qu'en changer reste théoriquement possible moyennant adhésion de tous les acteurs concernés (y compris politiques et administratifs). Une alternative à ce changement global pourrait également être imaginée via adaptation du futur code agricole pour y reprendre les aquaculteurs et un mécanisme d'aides régionales compensatoires. **Ces pistes seront donc à encourager et à suivre en coordination entre l'organisme fédérant les acteurs de la filière, la DGO3 et DGO6 et les pouvoirs politiques concernés.**

**Priorité d'action:** ★★ ★



**Responsable :**

- Cluster

**Parties prenantes concernées :**

- Conseil de filière actuel, fédération sectorielle, cluster ;;
- DGO3 – DGO6 ;
- Pouvoirs politiques concernés.

**Moyens particuliers d'action nécessaires :**

- Futur FEAMP : en matière d'aides en faveur de l'amélioration des connaissances techniques ou organisationnelles visant à encourager une utilisation plus durable des ressources (art. 45); Soutien aux investissements permettant de diminuer notablement l'incidence des entreprises sur les eaux et aux investissements visant l'achat d'équipements de protection des exploitations contre les prédateurs sauvages protégés (art. 52); Soutien aux investissements dans la transformation contribuant aux économies d'énergie (art. 72);
- Futur FEAMP art 54 pour le soutien des formes d'aquaculture extensives ;
- Prime à l'investissement dans le cadre de la loi d'expansion économique (incitants régionaux).





## 6 Annexes

---

### 6.1 Note de démarrage

### 6.2 Rapport de SWOTS et orientations stratégiques

### 6.3 PV des Focus Group

### 6.4 Liste des participants à la séance publique de présentation de la première proposition de plan du 16/09/2013